

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE BLAIN

DÉCISION DU MAIRE

N°36/2022

Le Maire de la Commune de Blain

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Maire, sur la durée du mandat, de passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

CONSIDÉRANT le sinistre déclaré le 1^{er} juillet 2022 relatif à des fuites d'eau constatées à l'école Andrée Chédid ;

CONSIDÉRANT le contrat d'assurance dommages-ouvrage pour la construction du groupe scolaire Andrée Chédid conclu avec la SMACL le 26 mars 2016 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : d'accepter la proposition d'indemnité faite par la SMACL pour un montant de 2 340,00 euros pour le sinistre précité.

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Blain – rue Charles de Gaulle – CS 90001 – 44130 BLAIN ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'Île-Gloriette – CS 24111 – 44041 – NANTES Cedex dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

L'exercice d'un recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception de la réponse de l'Administration ou de la naissance d'une décision implicite de rejet après expiration d'un délai de 2 mois à compter de la réception du recours gracieux.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise :

- A Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique ;
- Au Trésor public de Nort-sur-Erdre.

Fait à BLAIN le 24 août 2022
Le Maire,
Jean-Michel BUF



Acte affiché et mis en ligne le **25 AOUT 2022**